

COMITÉ DE PILOTAGE USUEL PUIS ELARGI AUX RIVERAINS **COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 13/06/2017**

La réunion du Comité de pilotage (Copil) du quartier Percy-Schneider s'est tenue le mardi 13 juin 2017 de 19h à 21h dans le préau intérieur de l'école des Rochers.

1. ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION

- **19h-19h30 : Point Voirie – en comité de pilotage usuel**
 - Aménagement du trottoir rue des Vezoux derrière l'école maternelle Fleury dans le cadre de Vigipirate
 - Aménagement de la rue du Lieutenant Raoul Batany devant l'hôpital Percy, avec pour cette année que le trottoir entre Barbusse et l'entrée de l'hôpital
 - Aménagement de trottoir devant la crèche Pilotin dans le cadre de Vigipirate
- **19h30 – 21h : Urbanisme - Présentation de l'appel à projets pour les DUP Monts et Verdun**

2. PARTICIPANTS

- **Ville de Clamart**
 - Elus
 - Yves Sérié, adjoint au Maire en charge de l'urbanisme et de la démocratie locale
 - Elus délégués de quartier :
 - Présents : Françoise Caruge, Jacqueline Minassian
 - Excusés : Paule-Léna Touraille
 - Service Démocratie locale : Mme Nathalie Louise-Julie ; Mme Clémence Bedu
 - Services techniques :
 - Laurent Massoutier, Directeur de la Voirie de la Ville de Clamart
 - Catherine Lambard, Directrice de l'Urbanisme et Cécile Fau, Responsable du pôle Aménagement - Développement Urbain – Logement de l'Urbanisme
- **Membres du Comité de pilotage (Copil)**
 - Présents : Mme Martine Bagdassarian, M. Michel et Mme Françoise Bertrand, Mme Rosemarie Briand, M. Brisabois Pierre, M. Patrick Bruyère, M. Duval Loïc, M. Christian Fiegel, M. Hervé Le Boulh, Philippe Lulin, M. Pierre Benvegnen, Mme Marie-Christine Sentis, Mme Nathalie Vanneuville, M. Bruno Lee
 - Excusés : Mme Jacqueline Caudroy
- **A partir de 19h30 : riverains directs des DUP Monts et Verdun**

3. DÉROULÉ DE LA SÉANCE

A. POINT VOIRIE

- **Aménagement rue de Vezoux**

Laurent Massoutier présente le plan de l'avant-projet d'aménagement rue des Vezoux / angle avec la rue de Perthuis, à proximité de l'école maternelle Fleury.

Il s'agit de remplacer les barrières de police posées pour empêcher le stationnement illicite dans le cadre du plan Vigipirate par un élargissement du trottoir et la replantation des arbres concernés. Le coût de ces travaux, programmés du 10 au 28 juillet 2017, s'élève à 50 000 €.

Yves Sérié souligne la volonté d'harmoniser les revêtements et couleurs des équipements sur la voirie (candélabres, revêtement rouge des trottoirs...). L'idée est d'éviter d'avoir à poser des rustines et la Ville demande aux prestataires de refaire le revêtement sur sa totalité et pas seulement sur le tronçon concerné.

- **Aménagement devant la crèche Pilotin**

Laurent Massourier présente ensuite le plan de faisabilité pour l'aménagement Vigipirate rue Brignole-Galliera, devant la crèche Pilotin. Il s'agit de remplacer les barrières de police posées pour empêcher le stationnement illicite dans le cadre du dispositif Vigipirate par un élargissement du trottoir. Cela permettra également de faire ralentir les véhicules. Le coût des travaux est de 25 000 € et ces derniers sont prévus en août.

La sortie de la crèche et le passage piétons seront repositionnés pour éviter que les enfants ne soient pas incités à traverser la rue directement et soient progressivement dirigés vers le passage piéton pour une traversée sécurisée. Ces aménagements requièrent de supprimer une place de stationnement qui a été rétablie un peu plus bas dans la rue, afin de conserver le même nombre de places de stationnement dans le secteur.

- ✓ *Question : au niveau de la voirie, le carrefour entre la rue Edouard et la rue Brignole-Galliera est-il vraiment fonctionnel pour le passage des camions de collecte des déchets ?*
- Réponse : Le Territoire Vallée Sud - Grand Paris en charge de la collecte des déchets n'a pas fait remonter cette problématique. Le service voirie verra avec eux s'il existe un problème et comment le traiter.
- ✓ *Question : au niveau de la voirie une cuvette s'est créée rue Brignole-Galliera entre la rue Alfred et la rue Emilienne, que faire ?*
- Réponse : Cet affaissement, bien que gênant, n'est pas dangereux et ne nécessite pas d'intervention dans l'immédiat.
- ✓ *Remarque : Le long de la rue Brignole-Galliera, il y a des ronces à faire couper au niveau du bois, car cela gêne la visibilité.*
- Réponse : C'est la propriété de l'ONF, mais nous allons faire remonter la demande. [NB : L'ONF a été sollicitée depuis la réunion].
- ✓ *Question : Quand la fin des travaux de réfection de la rue de la Plâtrière est-elle prévue ?*
- Réponse : La fin des travaux est prévue pour mi-juillet 2017.

- **Réaménagement rue du Lieutenant Raoul Batany**

Laurent Massoutier présente l'avant-projet d'aménagement de la rue du Lieutenant Raoul Batany entre l'avenue Henri Barbusse et la limite de commune le long de la voie SNCF. Ces travaux ont fait l'objet d'une très forte demande de la part des habitants et usagers.

Il s'agit de la mise aux normes du trottoir coté hôpital, le remplacement des candélabres, la replantation des arbres et la rénovation du revêtement de chaussée. Cette opération permet de mieux distribuer le stationnement entre les arbres et les candélabres et d'avoir un nombre de place entier. L'îlot central en limite de Meudon sera supprimé, ce qui permet d'accroître le stationnement. Coté talus SNCF, en l'absence d'habitations, il a été décidé de conserver une largeur de trottoir de 1,20 mètre : cela permet le passage de fauteuils pour les PMR, sans pour autant encourager le dépôt sauvage de déchets comme cela a pu être le cas. Un passage piéton est créé au droit de l'hôpital.

Au niveau des matériaux, les trottoirs seront en enrobé rouge avec des bordures en granit.

Compte tenu des contraintes budgétaires, les travaux seront réalisés en deux phases. La première phase prévoit la rénovation du trottoir et des stationnements du côté de l'hôpital entre l'avenue Henri Barbusse et son entrée. Il s'agit de rendre un cheminement correct pour l'accès à l'hôpital Percy pour les piétons depuis l'avenue Henri Barbusse. Cette première phase de travaux est prévue du 19 juin au 13 juillet 2017. Le coût de l'opération est chiffré à 100 000 €.

- ✓ *Question : Ne peut-on pas supprimer totalement le trottoir côté voie SNCF pour créer des places de stationnement en épis ?*
 - Réponse : Non, ce n'est pas possible car il faudrait supprimer le double sens de circulation, ce qui n'est pas faisable compte-tenu des impératifs d'accès et de desserte de l'hôpital.
- ✓ *Question : Derrière l'hôpital se situe un parking toujours vide d'une trentaine de places pour le centre de transfusion sanguine ; pourquoi ne peut-on pas utiliser ce parking ?*
 - Réponse : Ce n'est pas possible car c'est une propriété de l'Armée.
- ✓ *Il y a beaucoup de ronces sur le mur de la SNCF, il faudrait voir avec eux pour l'entretien car gêne le passage*
 - Réponse : Le service cadre de vie de la Ville a prévu une intervention très rapidement.

- **Retour sur le point circulation et les comptages automatiques effectués**

A la suite des réunions du groupe de travail Circulation du Copil concernant les problématiques de circulation sur le secteur des rues de la Plâtrière, Lacombe et Emilienne, des comptages automatiques ont été effectués. Laurent Massoutier en effectue un bilan synthétique :

- Il passe environ 8000 véhicules par jour dont 30 poids lourds. Si cela représente un trafic significatif, il n'est pas concentré à l'heure de pointe du matin et celle du soir, mais lissé sur la journée. A peu près 200 véhicules à l'heure de pointe du matin et 300 à l'heure de pointe du soir circulent dans ces rues. Dans une petite rue limitée en zone 30, un trafic de 500 véhicules à l'heure de pointe reste un niveau acceptable.
- Concernant la vitesse, il faut distinguer le tronçon de la rue Lacombe entre l'avenue Adolphe Schneider et le ralentisseur situé au point de mesure n°1 du reste de l'étude. Sur ce tronçon, 92% des véhicules roulent à moins de 30 km/h et 100% à moins de 40 km/h. Il n'y a donc pas de vitesse des véhicules venant de l'avenue Adolphe Schneider et tournant dans la rue Lacombe.

Après le ralentisseur de la rue Lacombe et rue de la Plâtrière, la vitesse augmente quelque peu. 66% des véhicules roulent à moins de 30 km/h, 31% roulent entre 30 et 40 km/h, 3%(30 véhicules/jours) roulent entre 40 et 50 km/h, 2 véhicules/jour roulent entre 50 et 60 km/h (plutôt vers 20h).

Enfin, rue Emilienne, 79% des véhicules roulent à moins de 30 km/h, 19% roulent entre 30 et 40 km/h, 2%(20 véhicules/jours) roulent entre 40 et 50 km/h, 2 véhicules/jour roulent entre 50 et 60 km/h (plutôt vers 20h).

- Les aménagements proposés (marquage et ilots) peuvent permettre d'améliorer ces vitesses. Néanmoins, cette action doit s'accompagner d'un repérage par la Police municipale des quelques véhicules qui sont en excès de vitesse significatif le soir.
- Il est prévu de faire une nouvelle série de comptages après l'été pour constater les améliorations à la suite des aménagements.

Ce point terminé, la séance est ouverte aux riverains directs des DUP Monts et Verdun.

B. DUP MONTS ET VERDUN

• Présentation

Catherine Lambard, Directrice de l'urbanisme et Cécile Fau, Responsable du pôle aménagement, développement urbain et logement, présentent les projets de DUP Monts et Verdun. Elles rappellent en préambule les objectifs du PLU et les étapes des procédures de DUP. Ces DUP ont reçu un avis favorable du commissaire-enquêteur sans réserve, après émission de recommandations sur la poursuite de la concertation et de l'échange avec les habitants. Catherine Lambard rappelle l'engagement de la Ville à faire un retour à la population au moment de la concrétisation des appels à projets pour la vente des terrains et leur cession à des promoteurs. Les deux emprises foncières ont fait l'objet d'un seul et même appel à projets (AP) pour que les deux projets soient menés en simultané et avec une certaine homogénéité. L'annonce de l'AP est parue sur le site de la Ville (<http://www.clamart.fr/cadre-de-vie/urbanisme/etudes-rapports-et-enquetes/>) et celui du Moniteur. Le cahier des charges est disponible sur demande écrite par mail.

• Questions et échanges avec la salle

- ✓ *Question : Quelles sont les dates de jalon du projet ?*
- Réponse : La commission d'AP se réunira une première fois avant le 14 juillet 2017. Les autres échéances sont prévisionnelles, en fonction du succès de l'AP car il parfois il faut effectuer des relances. Si tout se déroule de façon optimale, l'objectif est de délivrer les permis de construire vers le premier trimestre 2018 pour une fin de travaux escomptée, en prévisionnel, en 2020.

Catherine Lambard rappelle que les promoteurs sont tributaires du cadre du PLU, qui encadre strictement les propositions. Comme il est stipulé dans le cahier des charges, il faudra porter une attention particulière aux constructions venant en limite avec l'existant.

- ✓ *Question : Sera-t-il possible d'acheter des parkings ?*
- Réponse : Pourquoi pas, la loi n'impose pas au bailleur social - en l'occurrence I3F - de louer des logements obligatoirement avec des parkings, donc il y aura peut-être des possibilités de location de parkings de personnes ayant un appartement mais n'ayant pas besoin de parking.
- ✓ *Question : Qu'en est-il des associations arméniennes dont les locaux sont déplacés ?*
- Réponse : les discussions sont en cours avec ces associations.
- ✓ *Question : j'habite sur la parcelle 12, vais-je avoir un mur devant mon jardin ?*

Catherine Lambard souligne que ce sont des esquisses fondées sur les plans de cadastre et que ce n'est pas le plan définitif du projet ; l'objet de la présente réunion étant justement de récolter les suggestions et remarques des habitants.

Elle rappelle en outre les points suivants :

- Une certaine constructibilité sur la rue des Monts était possible de par le PLU et permet d'adoucir les hauteurs en cœur d'îlot (nouvelles règles du PLU révisé) ;
- Un élargissement de trottoir est prévu pour le passage des bus sur la rue des Monts ;

- Le PLU sert de cadre réglementaire.
- ✓ *Un membre signale qu'en effet, dans l'ancien projet les constructions prévues étaient plus hautes.*
 - Catherine Lambard confirme que la volonté est de favoriser des dénivelés de hauteurs progressifs et une logique de protection des cœurs d'ilots.
- ✓ *Question : Quid des espaces verts ?*
 - Réponse : Ils consisteront en des jardins individuels, avec, à confirmer, une possibilité de traverser au milieu du secteur.
 - Rappel : Tous les cheminements intérieurs sont piétons.
- ✓ *Question : Les travaux côté rue des Monts et côté rue de Verdun se feront-ils en même temps ?*
 - Réponse : Oui, afin d'atténuer au maximum l'impact des travaux.
- ✓ *Question : Concernant l'accès aux vélos, est-ce que des stationnements vélos prévus dans les copropriétés ?*
 - Réponse : Oui, c'est obligatoire dans le PLU. Des places quantifiées de vélos par nombre de logements et locaux sont prévues ; nous encourageons le rez-de-chaussée car cela est plus facile pour les usages. Nous travaillons également à inciter les architectes à favoriser la place des vélos dans les constructions.
- ✓ *Question : Quelles sont les actions prévues en matière de démarche environnementale ?*
 - Réponse : Sur le registre environnemental, nous disposons entre autres des éléments et/ou menons les actions suivantes :
 - Certification environnementale RT-2012 -10%
 - Charte « chantier propre »
 - Utilisation de matériaux pérennes pour garantir une forte qualité architecturale,
 - Travail sur la récupération d'eau et sur la qualité de l'enveloppe pour une meilleure isolation,
 - Charte de prise en main de son logement.
- ✓ *Question : Quel est le dimensionnement prévu pour les canalisations d'eau et les égouts ?*
 - Réponse : C'est du domaine de compétence du Territoire mais les concessionnaires peuvent faire des préconisations. Tout permis de construire fait l'objet d'un avis du service référent.
- ✓ *Question : En se projetant un peu, est-il envisagé aux environs un enfouissement des réseaux voirie ?*
 - Réponse : C'est une question que nous allons faire remonter au service voirie.

- ✓ *Question : En l'état du projet, les maisons sont perpendiculaires à la rue d'Arménie. Est-ce qu'un projet serait acceptable si les maisons étaient en parallèle de la rue d'Arménie ?*
- Réponse : Nous avons privilégié des cassures pour éviter un alignement excessif des maisons et une trop grande impression de linéarité, avec la volonté de s'inscrire dans l'environnement urbain du quartier et la préservation de l'esthétique des sentiers qui y prévaut.
- ✓ Un membre souligne la très nette amélioration de la qualité et de l'acceptabilité du présent projet, en comparaison du premier qui était « néo stalinien », notamment au regard des hauteurs et de l'architecture.

Yves Sérié invite les membres à venir également lors de la prochaine réunion de conseil de quartier animé par M. Le Maire où un statut sera donné sur l'avancement du projet.

- ✓ *Question : Une étude d'ensoleillement est-elle prévue dans le cahier des charges pour les promoteurs ?*
- Réponse : On peut en effet le faire figurer dans le cahier des charges ; nous en prenons bonne note.
- ✓ *Question : Les commerces seront-ils regroupés ou non ?*
- Réponse : Nous allons voir avec les associations pour la rue des Monts en fonction de la relocalisation de leurs locaux.
- ✓ Remarque d'un membre : il faut aussi prendre en compte la viabilité des différents commerces avant de les implanter.

Les élus et participants remercient les services de la Ville pour leurs interventions.

La séance est levée.